
Suivi des décisions du COPL 01/23 des 26 et 27 avril 2023

Fiche 1.1. b)

Table des matières

Affaires institutionnelles	2
Domaines d'intervention	3
Administration et finance.....	8
Préparation du Conseil des ministres et passation à la présidence du COPL.....	10

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
Affaires institutionnelles			
Décision 1 – PDS Cf décision correspondante du 37e Conseil			
Décision 2 – Renforcement du personnel Le Comité des OPL : a) Demande au Secrétariat général de constituer un comité « ressources humaines » afin de convenir des profils de poste à créer puis de rechercher auprès du comité budgétaire son avis / son approbation sur les implications financières pour les Etats membres ; b) Cf. décision correspondante du 37e Conseil	Comité mis en place et réuni en octobre. Recommandations présentées au COPL de novembre 2023	KG	
Décision 3 – Accréditation au Fonds vert pour le climat Le Comité des OPL : a) Prend note des informations sur l'état d'avancement de l'accréditation de la COI auprès du Fonds vert pour le climat (FVC) ; b) Encourage le Secrétariat général à poursuivre le processus d'accréditation en assurant, en tant que de besoin, l'élaboration et l'application des procédures fiduciaires,			

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
environnementales et sociales nécessaires à l'accréditation ; c) Donne son accord au Secrétariat général pour procéder à l'élaboration d'une nouvelle Politique et Stratégie « genre » régionale et interne à la COI dans le cadre de l'accréditation ; d) Invite le Secrétariat général à organiser des consultations avec les pays pour l'identification et la formulation de projets à proposer au FVC pour financement	c) TdR élaborés et diffusés auprès du CODIR pour avis / recommandations avant lancement de la consultation sur les ressources de la subvention	c. JJ	
Décision 4 – Statut d'observateur de la COI auprès de l'UA Cf. décision correspondante du 37^e Conseil			
Domaines d'intervention			
Décision 5 – Priorité de la présidence malgache en exercice de la COI Cf. décision correspondante du 37^e Conseil			
Décision 6 – Paix et stabilité Cf. décision correspondante du 37^e Conseil			
Décision 7 – Pêche Cf. décision correspondante du 37^e Conseil			
Décision 8 – Coopération économique Le Comité des OPL : a) Prend note des projets de cadre de coopération avec le COMESA, Cap Business	a. Soumis aux instances de nov	RM	

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
océan Indien (CBOI) et l'Association des ports des îles de l'océan Indien (APIOI) et invite les Etats membres à transmettre leurs commentaires sur ces projets d'accord en vue d'une approbation au 37^e Conseil des ministres ; b) Prend note des éléments d'information sur les activités prévues dans le cadre de la journée régionale de l'économie bleue le 17 juillet prochain ; c) Cf. décision correspondante du 37^e Conseil			
Décision 9 – Environnement Cf. décision correspondante du 37^e Conseil			
Décision 10 – Résilience climatique Le Comité des OPL : a) Prend note des informations fournies sur l'ensemble des projets et demande au Secrétariat général de veiller à une bonne articulation entre ces divers projets ; b) Donne mandat au Secrétaire général d'entamer les échanges avec l'Organisation mondiale de la météorologie (OMM) et le <i>Commonwealth Climate Finance Access Hub</i> en vue d'établir des protocoles d'entente.			

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
c) Soutient l'engagement du Secrétariat général de la COI au sein de la <i>Taskforce on Access to Climate Finance</i> et lui demande de présenter, en partenariat avec les autorités mauriciennes, un retour d'expérience de cette démarche lors d'une prochaine réunion des OPL. d) Demande au Secrétariat de présenter, lors d'une prochaine réunion des instances, une note de suivi-évaluation de la mise en œuvre de ces partenariats. e) Demande au Secrétariat général de veiller à une mise en œuvre efficace du projet HYDROMET et remercie les parties prenantes du projet pour leur contribution dans cette phase de démarrage. f) Demande au Secrétariat général d'accompagner les Etats membres, qui le souhaitent, dans l'adoption et/ou la révision de lois nationales, des cadres régionaux et internationaux relatifs à la gestion des risques de catastrophes en partenariat avec l'UNDRR, la FICR et la PIROI. g) Remercie les partenaires techniques et financiers pour leurs contributions à l'avancement des projets de résilience			

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
climatique de la COI, notamment l'AFD, l'UE, le Fonds vert, l'OEACP et Météo France.			
Décision 11 – Etats insulaires en développement Le Comité des OPL : a) Félicite les Seychelles pour son leadership dans la promotion des intérêts insulaires en Afrique à travers la constitution et la présidence de la Commission Climat des Etats Insulaires d'Afrique et confirme le soutien de la COI aux travaux et au secrétariat de la Commission à travers les projets mis en œuvre par le Secrétariat général ; b) Invite le Secrétariat général à transmettre aux Etats membres des informations complémentaires sur les modalités d'accueil du secrétariat de la CCEIA en vue d'une décision à cet effet ; c) Demande au Secrétariat général de répondre favorablement à la demande d'appui de Maurice pour l'organisation d'une réunion préparatoire du groupe AIMS dans la perspective de la Conférence des Nations unies sur les PEID en 2024 ; d) Prend note des informations communiquées par les Comores au sujet de la conférence de haut	La COI poursuit son soutien à la CCEIA, notamment dans le cadre de la préparation à la COP28.		

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
niveau organisée du 08 au 12 juin 2023 à Moroni par la présidence en exercice de l'Union africaine et invite le Secrétariat général à y apporter son soutien, notamment en vue de la table ronde ministérielle sur les Etats insulaires d'Afrique ; e) Encourage le Secrétariat général et la présidence en exercice à saisir les opportunités de communication, notamment en concertation avec la présidence comorienne de l'Union africaine, pour accroître la visibilité sur les problématiques insulaires.	Le Secrétariat COI a participé activement aux travaux de la conférence, en termes de contenus, présentation, tables rondes et appui au secrétariat notamment dans l'élaboration de la déclaration finale Valorisation / mention de la présidence en exercice comorienne de l'UA dans les communications de la COI		
Décision 12 – Partenariats avec la COI- UNESCO et RedR Australia Cf. décision correspondante du 37e Conseil			
Décision 13 – Réduction et gestion des déchets Cf. décision correspondante du 37e Conseil			
Décision 14 – Santé Le Comité des OPL a) Accepte le principe de l'ouverture d'un compte géré au bénéfice du réseau SEGA – One Health de la COI conformément aux dispositions du règlement financier pour accueillir les premières contributions des ministères sectoriels des Etats membres sur une base			

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
volontaire, ainsi que les recettes issues des autres sources de financement ; b) Cf. décision correspondante du 37 ^e Conseil			
Décision 15 – Formation et coopération universitaire Cf. décision correspondante du 37 ^e Conseil			
Décision 16 – Culture Cf. décision correspondante du 37 ^e Conseil			
Administration et finance			
Décision 17 – Exécution du budget 2023 au 31 mars 2023 Le Comité des OPL prend note de la situation financière du budget en cours au 31 mars 2023.			
Décision 18 – Rapport du Comité d’audit et de risque Le Comité des OPL : a) Prend note du rapport du Comité d’audit et de risque qui, entre autres, souligne les progrès réalisés en matière de contrôle, de gestion des risques et de mise en œuvre des recommandations du CAR ; b) Invite le Secrétariat général à poursuivre le processus de renforcement de la gouvernance et du contrôle interne, notamment par la création d’une fonction de gestion des risques			

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
et de conformité telle que prévue dans le plan de renforcement du personnel.			
Décision 19 – Unité de communication Le Comité des OPL souligne l'importance de faire connaître la COI et sa plus-value dans la région tout en renforçant les capacités et moyens de l'unité de communication.	1. Poursuite du renforcement de l'unité de communication : renouvellement contrat VSI pour une 2^e année ; programmation d'un autre VSI en relai de la volontaire en poste ; projection de recrutement d'un CI – chargé de com d'ici 2025. 2. A réfléchir : opportunité de transformer le poste d'archiviste – documentaliste d'ici fin 2025 en poste de chargé de la capitalisation et de la gestion des connaissances (fonction qui, dans les faits, n'est pas en lien avec la communication) 3. Poursuite des actions de com digitale et accent sur les relations presse en parallèle 4. 2024 : Année des 40 ans de l'Accord de Victoria. Calendrier d'activités cours et proposition budgétaire soumise au comité budgétaire puis à l'approbation des EM 5. Relance de l'activité COI-UE de visibilité du partenariat sous la forme d'un Climate Show tournant entre février et septembre 2024. Occasion aussi d'accoler des activités dans le cadre des 40 ans.	1. GR en concertation avec direction et RH 2. GR en concertation avec direction et RH. Avis des EM nécessaire 3. GR / UC 4. GR / UC. Besoin d'une implication effective des OPL et des membres du CODIR 5. DUE en concertation avec UC de la COI	1. Jusqu'à 2025 2. Jusqu'à 2025 3. En continu 4. En cours jusqu'à décembre 2024 5. En cours. Lancement en février aux Seychelles 6. En cours. Publication décembre 23

Décision du COPL	Suivi – actions entreprises et/ou à entreprendre	Qui ?	Échéance
	6. Production d'un supplément spécial COI qui accompagnera l'édition décembre-janvier du Journal des Archipels (6000 exemplaires). Aucun coût pour le Secrétariat : opération financée en mutualisant les ressources des projets.	6. GR et UC	
Préparation du Conseil des ministres et passation à la présidence du COPL			
Décision 20. Projet d'ordre du jour du 37^e Conseil des ministres de la COI			
Le Comité des OPL approuve le projet d'ordre du jour de la 37 ^e session ordinaire du Conseil des ministres de la COI qui se tiendra le 17 mai 2023 à Antananarivo (Madagascar) et prend note de l'organisation par la présidence en exercice d'une session de dialogue avec les membres observateurs et partenaires à la veille du Conseil.			
Décision 21. Motion de remerciement			
Le Comité des OPL remercie l'OPL de Madagascar pour la qualité de sa présidence.			